



Clause de non concurrence

Par benat

Bonjour ,

J ai terminé mon contrat chez mon précédent employeur le 30 juin 2021 suite a une rupture conventionnelle.

Dans notre négociation mon employeur m avait dit se laisser le choix d appliquer ou non la clause de non concurrence.

N ayant pas reçu de levée de la dite clause a 13 aout ,j ai donc envoyé un mail pour savoir si a clause etait appliquée auquel cas il aurait du commencer a me la payer au 31 juillet 2021

A ce jour ,le 25 aout 2021 ,je n ai aucune réponse ni reçu aucun paiement.

Ma question est donc la suivante,si je retrouve un emploi dans le meme secteur d activite ,n ayant pas eu de nouvelles depuis 2 mois ,puis je aller travailler dans une entreprise concurrente ?

Au bout de combien de temps la clause de non concurrence est elle caduque?

Mon ancien employeur peut il faire jouer la clause apres 2 mois sans nouvelles ?Autrement dit ,y a t il un delai legal a respecter de la part de l employeur ?merci